Chicha, un business très lucratif et en plein essor : deux affaires en banlieue parisienne cette semaine

écrit par Jules Ferry | 15 juin 2019

Contrebande de tabac à chicha : deux affaires en région parisienne nous apprennent que les choses deviennent sérieuses, en Seine-et-Marne et à Mantes-la-Jolie.

Un commerce en or…

L'histoire ne dit pas si des études de marché ont été réalisées en amont pour vérifier la viabilité du business.

Les faits semblent indiquer un socle solide de consommateurs. Pas besoin de longues études de marché en amont pour vérifier

la viabilité du business !

.

« Mon petit doigt m’a dit » … que ce marché avait un bel avenir devant lui !

Il n’est pas déraisonnable en effet de supposer que l’augmentation constante du nombre de clients de culture différente va entraîner une hausse de la consommation en France par ses nouveaux habitants… la chicha étant au départ utilisée dans le monde arabe pour fumer le tabac et **les jeunes** s’y adonnant de plus en plus.

Même si ce n’est pas forcément très bon pour la santé (« Silence Radio » du côté du gouvernement sur ce point)…

Un fumeur de chicha fume pendant 20 à 80 minutes et inhale entre 50 et 200 bouffées de 0,05 à 0,25 litre chacune. Une séance de chicha expose donc le fumeur à un volume de fumée correspondant à plus de 100 cigarettes par session. [Wikipédia]

.

Les étudiants en écoles de commerce devraient s‘y intéresser. D’ailleurs, comme on va le voir, des start-up ont déjà démarré… (Bien que les actionnaires appelés à la barre ne soient pas très bavards, on le verra, l’absence de leur interprète au procès en étant peut-être la cause…).

.

Seine-et-Marne… une « Start-up » de la contrebande à la barre…

Plusieurs trafiquants de tabac à chicha comparaissaient le 13 juin au tribunal correctionnel de Melun (77). Deux d'entre eux avaient été interpellés au péage de Fleury-en-Bière (91).

Les centaines de kilos de tabac de contrebande étaient destinées aux chichas

Avec cette combine, des rentrées de 11.000 € par mois !

Sans être aussi rémunérateur que le trafic de drogue, celui de tabac à chicha permet joliment d'arrondir ses fins de mois, si l'on en croit le procès correctionnel qui s'est tenu à Melun, le jeudi 13 juin.

Son principal intérêt commercial : une vitrine légale (si l'on acquitte les droits d'importation) et beaucoup moins de risques encourus en cas d'interpellation pour des gains non

négligeables pouvant aller jusqu'à 11 000 € par mois.

Au procès, rien à tirer des prévenus : fort accent tunisien et explications alambiquées

Sagement alignés devant leurs juges, cinq individus comparaissaient libres, tandis qu'un sixième, actuellement en détention, s'efforçait de s'expliquer entre deux gendarmes. Des explications rendues difficiles par son fort accent tunisien et aussi par ses explications particulièrement confuses.

A éviter la prochaine fois : le péage d'autoroute !

Le premier coup sévère porté à ce réseau de « vrais professionnels travaillant comme des grossistes » ainsi que le précisait la présidente du tribunal, remonte à la soirée du 14 mai 2016, au péage de Fleury-en-Bière, en Seine-et-Marne. Un maillon faible des trafiquants mais point stratégique des agents des douanes qui y réalisent souvent quelques belles prises.

À minuit, les douaniers sont en planque lorsque leur attention est attirée par une Citroën Jumpy « basse du cul ». Ils tapent à la vitre, demandent à voir à l'intérieur, et là, bingo ! **161 cartons contenant 966 kg d'herbe à chicha en provenance de Suisse sont sagement rangés. Du bon tabac dont l'importation reste légale en cas de paiement des droits de douane.**

.

Contrebande

Dans le cas présent, pas de droits : c'est un cas typique de contrebande. À l'intérieur du véhicule, deux qui affirment qu'ils ignoraient que ce type de trafic était illégal. L'enquête commence, avec sa vague d'interpellations.

D'Auxerre à Lyon en passant par le village seine-et-marnais d'Achères-la-Forêt (près de Fontainebleau), des kilos de tabac

à chicha sont saisis au gré des **perquisitions à domicile. À chaque fois, les valeurs marchandes sont conséquentes : 100 000 €, 28 000 € et 18 000 €.**

L'enquête grossit à mesure des investigations qui témoignent que le réseau s'élargit à vue d'œil pour arriver au chiffre non exhaustif de six personnes.

.

Surnoms : un certain « Zizi »

Principal outil d'investigation des enquêteurs, l'exploitation des téléphones portables. Mais le travail d'enquête est rendu difficile par l'usage des surnoms et des pseudonymes.

Ainsi dans le groupe qui comparaissait figure un prénommé Zied, aujourd'hui âgé de 29 ans, qui donne lieu selon les textos à l'apparition d'un certain « Zizi » et même à un autre « double zizi » sans que l'on sache très bien s'il s'agit d'une question d'embonpoint…

Au final, dans **un écheveau de versions contradictoires et absolument indiscernables,** restent au tribunal les « flag' », les aveux de certains et les textos trop explicites pour être réfutés.

Bilan des courses : des peines allant de 12 mois ferme avec 2 000 € d'amende pour la plus lourde à 6 mois avec sursis et 500 € d'amende pour la plus légère.

https://actu.fr/ile-de-france/fleury-en-biere_77185/seine-marne-trafic-tabac-chicha-contrebandiers-avaient-ete-interpelles-fleurt-biere_25016655.html

Mantes-la-Jolie, cette semaine également : transaction de tabac à chicha de contrebande

(…) Les enquêteurs de la sûreté départementale réalisent un

important travail sur la téléphonie des victimes et leurs contacts. Ils identifient **trois suspects, tous déjà connus de leurs archives notamment pour des escroqueries et du trafic de stupéfiants.** (…)

C'est ce qu'on appelle une carotte dans le jargon des cités. Mais on est loin de celle qui orne la façade des buralistes. Trois hommes, âgés de 22 à 30 ans, ont été mis en examen jeudi soir à Versailles pour extorsion avant d'être écroués. Ils sont soupçonnés d'avoir agressé deux jeunes gens avant de leur dérober 2 800 € sur fond de contrebande de tabac à chicha le 20 février dernier, dans le quartier du Val-Fourré à Mantes-la-Jolie.

http://www.leparisien.fr/yvelines-78/mantes-la-jolie-la-transaction-de-tabac-a-chicha-etait-un-guet-apens-14-06-2019-8093061.php

La chicha, un passe-temps convivial apprécié dans toutes les occasions :

souvenons-nous, aux Baumettes aussi !

Sur leur page Facebook intitulée « MDR o Baumettes », les détenus de la célèbre prison marseillaise publiaient des selfies d'eux riant dans les couloirs, mais aussi des photos de chicha, de téléphones portables, de drogue ou de billets de banque [La Provence].

Cette page Facebook avait cumulé près de 4800 « J'aime ». Les photos qui y étaient postées montraient des détenus toujours très souriants et décontractés, posant à visage découvert. C'est sans complexe qu'ils affichaient leur bonne humeur, comme des jeunes en colonie de vacances. L'un d'entre eux posait avec une liasse de billets de 50 euros à la main, un autre en train de fumer la chicha, tandis qu'un troisième proposait une photo de son joint. Les clichés de téléphones portables dans les cellules étaient également nombreux.

Très embarrassante, cette page Facebook avait rapidement été supprimée par l'administration pénitentiaire.